

Pages 2 - 3

Aménagement du Territoire - Pampelonne

- Lancement de la phase 4
- Point juridique lot 1 et lot 23

Pages 4 - 5

Aménagement du territoire - Urbanisme

- Richard Tydgat – portrait
- Plan local d'Urbanisme
- Fibre Optique
- Dématérialisation des démarches

Page 6

Redynamisation du village

- Vivre au village aujourd'hui et demain
- Agence Postale Communale

Pages 7 - 8 - 9

Transition écologique

- La rénovation énergétique
- Le maraîchage communal

Page 9

Enfance - Jeunesse

- Restauration scolaire éco-responsable

Page 10

- Informations communales
- Expression de la minorité

Page 11

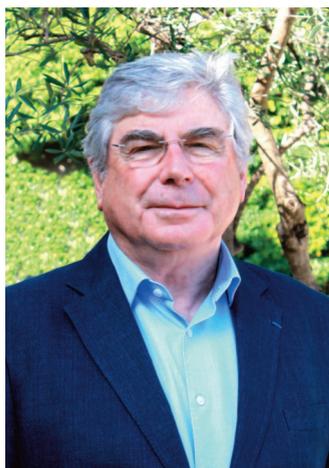
Hélicoptères

- 14 ans de mobilisation
- Les associations engagées
- Le concours de dessin de presse

Page 12

Tourisme

- Qualité Tourisme
- Agenda des manifestations



ÉDITO

Chères Ramatuelloises, Chers Ramatuellois,

Responsabilité et solidarité sont les maîtres mots de l'année qui s'achève. Ensemble nous innovons. L'action collective est source d'intelligence et la bienveillance guide nos démarches.

C'est dans cet esprit que nous abordons la cinquième vague de l'épidémie de Covid 19. Nos grands rendez-vous ne peuvent être maintenus. Nous devons nous adapter et des solutions alternatives sont mises en œuvre pour garder le lien. Je félicite et remercie les associations ramatuelloises, les services municipaux et le centre communal d'action sociale, qui œuvrent au bien-être de tous pour maintenir cette vie de village qui nous est chère.

Nous avons la chance de bénéficier d'un territoire exceptionnel et attractif et, à son image, la saison fut excellente au niveau économique; notamment sur la plage de Pampelonne. L'équilibre y est fragile et pour le maintenir, parfois il faut se battre.

C'est tout l'enjeu du schéma d'aménagement de la plage. Dans cet espace naturel, organiser et maintenir une activité des baignades diversifiée est une mission que la commune assume seule pour garantir tout un bassin d'emploi. Les lots exploitables sont comptés et, seule, la commune doit faire face aux recours et contentieux de ceux qui n'acceptent pas les règles de la concurrence. Les appétits sont nombreux, l'espace aérien lui-même est devenu un enjeu. L'action de la commune contre la dérégulation du transport par hélicoptère est une réponse face au désengagement de l'État.

La recherche de solutions nous recentre sur l'essentiel et nous encourage à prendre en charge les enjeux du XXI^{ème} siècle.

Redynamiser le village, développer localement de nouvelles activités et produire des ressources, sont autant de projets que la nouvelle municipalité a abordés avec enthousiasme. Différents programmes se dessinent et je souhaite qu'ils répondent aux besoins de la population. À commencer par le maintien des services publics de proximité dont celui de la Poste qui est conservé en gestion communale.

Au fil de la concertation qui nous mobilisera dans les mois à venir sur le « projet village » et sur la révision du plan local d'urbanisme, chacun de nous aura le pouvoir de participer et de s'impliquer, malgré la pandémie et même en raison de ce contexte nouveau.

Visons l'excellence, à l'image de l'Office de Tourisme et de la Culture qui vient de renouveler haut la main son label « Qualité Tourisme », un gage de professionnalisme dont nous sommes fiers.

Tous solidaires, nous projeterons avec conviction et volonté le Ramatuelle de demain.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de profiter de cette période apaisée de la fin d'année dans la douceur des lumières de décembre, le réconfort de vos foyers et le bonheur de vivre à Ramatuelle.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LITTORAL

La phase 4 du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne Automne 2021 - Automne 2022

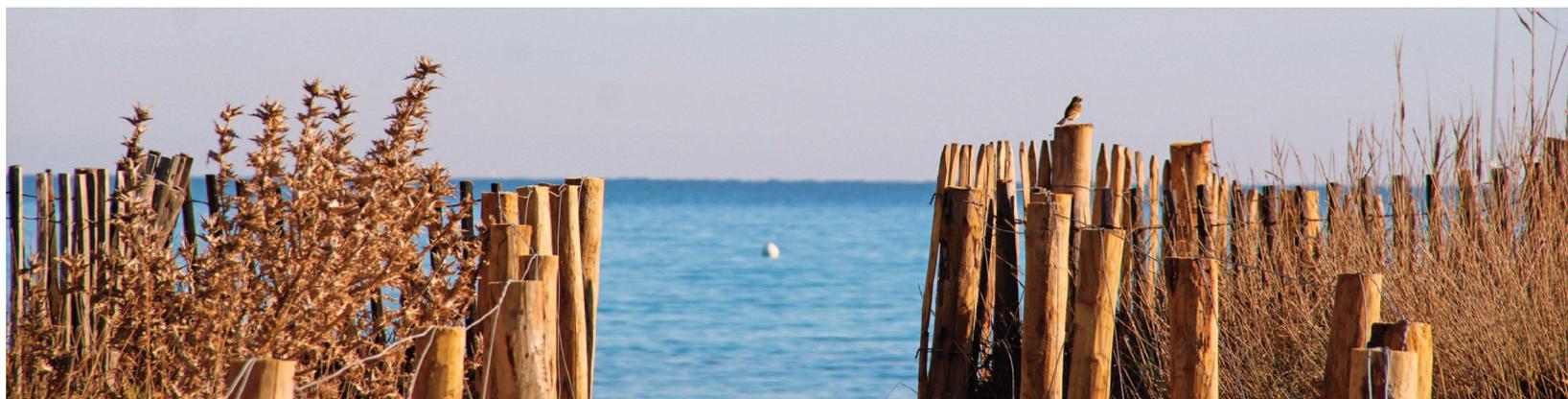


Bienvenue dans un espace de nature

Dans la continuité des parkings Patch et Tahiti, le secteur Gros Vallat est en cours de requalification pour améliorer les conditions d'accès, mieux intégrer le parking à son environnement et développer les modes doux de circulation.

Requalification du parc de stationnement de Gros Vallat

- ▶ **Apaiser les abords du rivage** : l'entrée et les barrières d'accès et guérites sont éloignées du rivage pour renforcer l'espace de respiration entre le parking et les abords de la plage.
- ▶ **Végétaliser** : la disposition des places de stationnement est organisée le long de voies de circulation courbes laissant la place à la végétalisation d'interfaces paysagères.
- ▶ **Se déplacer** : des voies de circulation piétonne traversent le parking, séparées des voies roulantes pour sécuriser le cheminement vers la plage.
- ▶ **Sécuriser** : une voie réservée aux livraisons, véhicules d'exploitation et taxis VTC, sera séparée du public avec un « point de rencontre » pour se retrouver facilement dans ce grand parking. Des stationnements motos sont prévus.
- ▶ **Favoriser le vélo** : des parcs pour vélos au plus près du rivage.
- ▶ **Intégrer** : deux sites de conteneurs semi-enterrés pour le tri des déchets.



La Voie Verte : de Bonne Terrasse à Gros Vallat

Faciliter les cheminements doux, franchir le fleuve côtier du Gros Vallat et inviter à la promenade sur le modèle de la Voie Verte existante entre Patch et l'Epi. La passerelle permettra notamment d'accueillir la dépose de visiteurs par bus depuis le secteur Bonne Terrasse et desservira l'aire de camping-cars.



Bacs à marée

En hiver, les courants marins poussent vers les côtes différents types de déchets. De nombreux promeneurs les ramassent et pour encourager cette démarche des bacs de récupération des déchets ont été disposés sur toutes les plages.

Équipements : Intégration et matériaux bio sourcés

Anthony Ugo, architecte concepteur de talent, a remporté l'appel d'offre avec des équipements au design intégré et employant des matériaux bio sourcés, en harmonie avec le site. Les postes de secours, les sanitaires et les guérites de parking ont été pensés et déclinés selon les mêmes principes pour conférer aux équipements publics une image cohérente à la hauteur d'un site prestigieux.

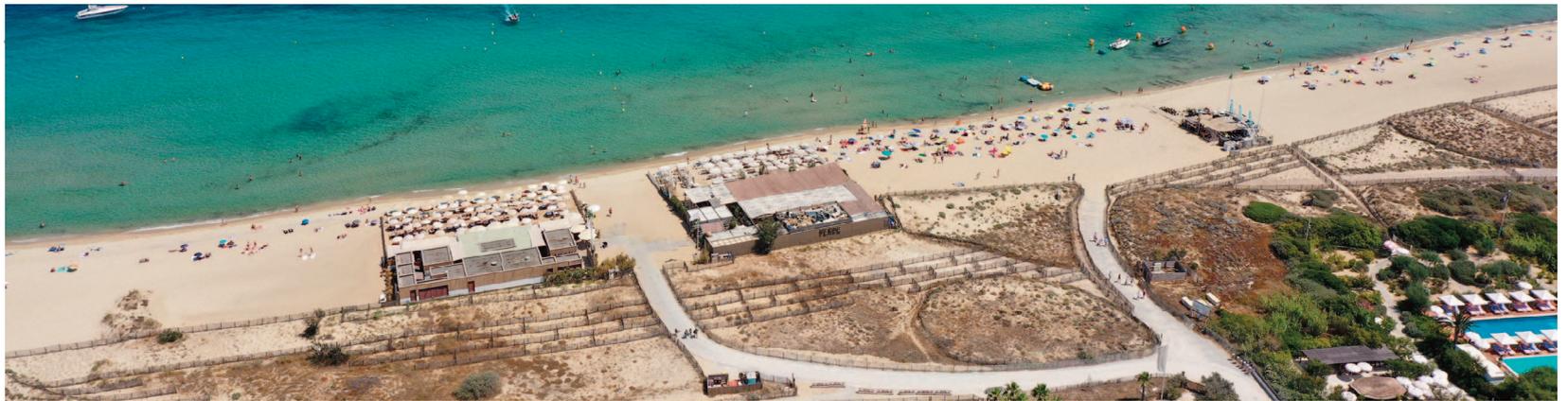


Nouveaux sanitaires

Très attendus, les nouveaux sanitaires seront opérationnels sur les secteurs Patch, Tamaris et Gros Vallat pour la saison 2022. Ils seront installés sur le domaine public communal et pourront ainsi accueillir le public tout au long de l'année.

Automatisation du paiement

Les nouvelles guérites d'entrée de parking et le paiement automatisé entreront en fonction sur les parkings Patch, Tahiti et Gros Vallat pour la saison 2022.



Concessions de plage . Point de situation juridique des lots N° 1 et N° 23

Entre le 28 juin et le 6 octobre 2021, les attributions de deux lots de la plage de Pampelonne ont été annulées par des décisions de justice pour des motifs pour le moins inattendus.

Le lot n°1, exploité sous l'enseigne « Jardin Tropezina », avait été attribué à une société regroupant trois entités particulièrement bien connues : l'ancien exploitant de la plage « Tropezina », en place depuis des décennies, et deux institutions de la Presqu'île, les hôtels de « La Messardière » et du « Pan Dei ». La lettre de candidature était parfaitement explicite sur leurs identités et adresses mais la justice a considéré que ces informations devaient figurer dans un formulaire et non sur papier libre sous peine d'exclusion.

Pour le lot n°23, l'un des candidats a donné à sa société le nom du quartier et d'une voie publique que tout un chacun peut lire sur les panneaux de signalisation routière (« L' Epi »). Mais le candidat arrivé en second, peu « fair play », a trouvé une astuce pour faire annuler

une procédure où il n'était pas le meilleur. Il a prétendu que le nom du quartier lui appartenait... Bien que les deux offres n'aient absolument rien en commun, ni l'enseigne (« Les Petits Cabanons » pour le lauréat), ni l'architecture, ni la prestation (service au comptoir uniquement pour « Les Petits Cabanons »), le juge a estimé qu'il pourrait y avoir eu confusion dans l'esprit d'une commission composée de quatre élus, mais aussi des représentants du service préfectoral de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et de la direction générale des finances publiques. Comprenez qui pourra, là encore il y a eu annulation (arrêt de la cour administrative d'appel du 28 juin 2021 et ordonnance du juge des référés du 6 octobre 2021).

Dans les deux cas, la commune a contesté les décisions devant le Conseil d'État.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

Richard Tydgat Adjoint à l'urbanisme

« Ancrer notre territoire dans le futur, préserver notre environnement . »

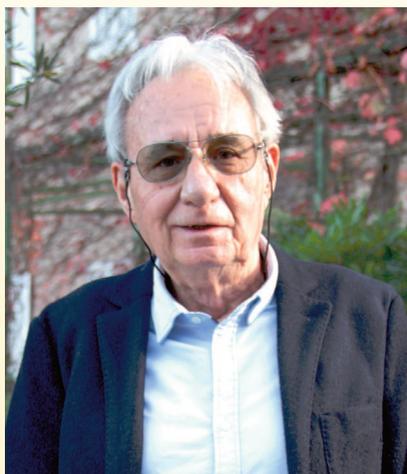
Conseiller municipal depuis 2014, Richard Tydgat, a été adjoint en charge des travaux, des déchets, de l'assainissement. Aujourd'hui il est adjoint en charge de l'urbanisme, de la publicité et du schéma directeur de l'assainissement. Ingénieur en automatismes ferroviaires urbains, Richard Tydgat est passionné de technologies. Son parcours professionnel au sein d'une grande entreprise de l'industrie l'a amené sur tous les continents, au cœur des grands systèmes. Il souhaite mettre cette vie active enrichissante au profit de sa commune.

« Mon premier mandat m'a permis de m'atteler à l'évolution des aménagements structurels de la commune : la station d'épuration, les réseaux, la maison de santé, les équipements communaux... des méthodes de travail que je peux adapter pour ce mandat dans l'exercice méticuleux de la planification en urbanisme.

C'est une compétence communale sensible qui repose sur l'application de règles définies pour permettre de faire évoluer un territoire tout en le préservant. L'équilibre est complexe, on ne peut pas figer une commune, il faut lui permettre de se développer selon les principes d'un mode de gestion intégrée.

Le service urbanisme est un service professionnel et l'équipe constituée autour de sa directrice Christine Capham est structurée et à l'écoute. Ce service n'agit pas dans l'immédiateté. C'est un exercice d'analyse et de projection permanent.

Les projets sont nombreux et le territoire peut être considéré comme fragile en ce sens qu'il est sous pression. Pression du tourisme et de son économie et pression foncière car ce territoire attire le monde entier. Cela demande d'être particulièrement vigilant. Il faut observer les tendances et savoir anticiper les attentes d'une société en permanente mutation.



Il est notable que le nombre de résidences secondaires dépasse celui des résidences principales. Mais depuis peu, nous observons un changement des habitudes. L'occupation des résidences secondaires a tendance à s'infléchir sur des périodes de longue durée.

Cela indique une modification de nos modes de vie et induit la relocalisation des activités. En conséquence, nous devons disposer de moyens de communication performants, principalement la fibre.

La tendance est à la dématérialisation d'où la nécessité du très haut débit. Nous y travaillons avec la Communauté de Communes dont c'est la compétence.

La dématérialisation va notamment s'appliquer aux démarches en urbanisme.

Ce mandat verra une évolution du Plan Local d'Urbanisme pour qu'il soit compatible avec la loi ELAN, les schémas directeurs comme le SCOT, et également au niveau régional et européen.

Les besoins et les priorités de notre société ont changé. Il faut tenir compte des enjeux du XXI^{ème} siècle, les maîtriser et les accompagner pour qu'ils soient respectueux de notre environnement et de ses habitants. »

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme révisé le 21 décembre 2018 est un document de planification ambitieux en termes de développement économique et social, de protection des paysages et des milieux naturels, et intégrant déjà les enjeux de la transition écologique notamment en ce qui concerne la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Mais le changement s'accélère...

Anticiper

La législation de l'urbanisme fait l'objet de réformes de plus en plus fréquentes au plan national avec, ces dernières années, des textes qui ont des incidences significatives sur les documents locaux d'urbanisme : la Loi ELAN, portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, la Loi ASAP d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, et la Loi Climat et Résilience, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme sera mis en compatibilité avec la modification n°1 du schéma de cohérence territoriale.

Les objectifs de la révision et la concertation publique

En prenant appui sur les orientations fondamentales de l'actuel Projet d'Aménagement et de Développement Durables, suite aux évolutions législatives majeures survenues, la commune doit aujourd'hui poursuivre et approfondir sa politique d'aménagement du territoire au moyen d'une révision du Plan Local d'Urbanisme, afin d'en renforcer la

performance sociale, environnementale et économique.

Pour ce faire, le conseil municipal, par délibération du 7 décembre 2021, a fixé quatre grands objectifs clés et un objectif plus formel et transversal qui encadreront la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et seront déclinés en sous objectifs.

1. Renforcer la performance sociale
2. Approfondir la transition environnementale et écologique
3. Renforcer la structuration du territoire communal
4. Confirmer la différenciation du territoire communal en faveur de son dynamisme économique
5. Renforcer d'une façon générale la lisibilité, la pertinence et l'efficacité de certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme au service du projet d'aménagement et de développement durable.

La révision du Plan Local d'Urbanisme sera élaborée dans le cadre d'une concertation publique ouverte et continue. Cette concertation fera l'objet d'un bilan tiré par le conseil municipal avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme révisé.

D'ores et déjà, vos observations et suggestions peuvent être adressées à l'adresse : revisionplu@mairie-ramatuelle.fr

Fibre Optique

Une compétence de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Dès 2014, la municipalité de Ramatuelle avait défini un plan communal pour l'accès haut débit (ADSL). En 2017, dans le cadre du schéma directeur Territorial d'aménagement numérique du Var, la Communauté de communes a financé 2 montées en débit sur le réseau cuivre, à l'Escalet et à Pampelonne.

En novembre 2018, la Communauté de communes en charge de l'aménagement numérique du territoire lançait les travaux de déploiement du réseau de fibre optique (connexion très haut débit) programmés pour se terminer à Ramatuelle en 2023.

La société **Var Très Haut Débit** a été choisie pour déployer et exploiter ce réseau dans le cadre d'une délégation de service public.

Ramatuelle : Le raccordement « à la prise » en 4 phases

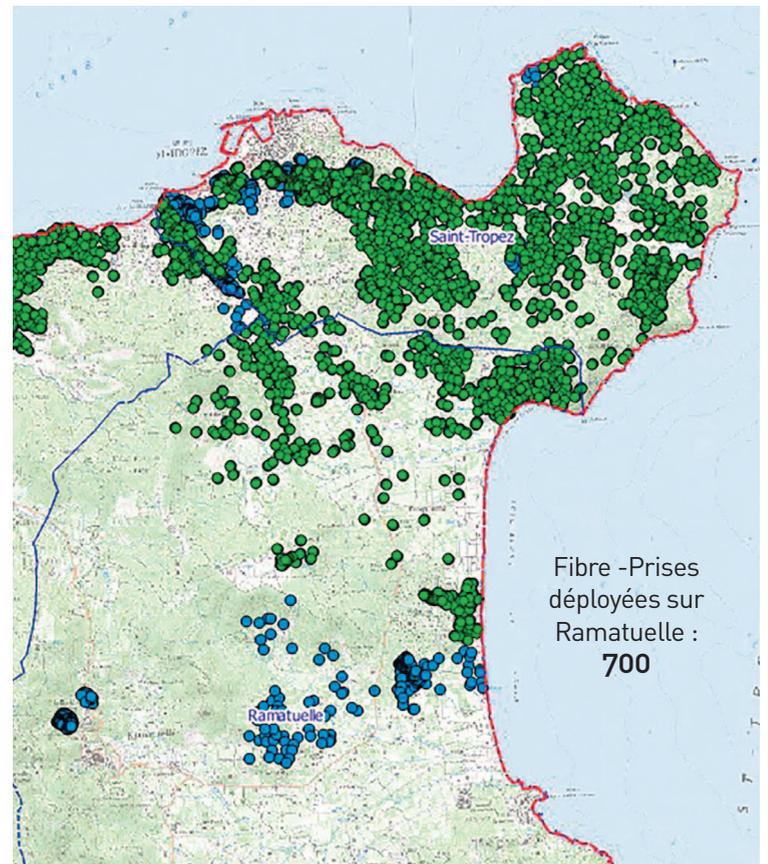
- | | |
|--|---|
| 1. La construction | 3026 prises à construire sur la commune |
| 2. L'éligibilité | 700 éligibles (octobre 2021) |
| 3. L'éligibilité à la commercialisation | 368 éligibles à la commercialisation (octobre 2021) |
| 4. La commercialisation et le raccordement | 700 éligibles (octobre 2021) |

Deux opérateurs sont présents sur Ramatuelle : Free et Orange.

Le réseau d'initiative publique du Var est entièrement financé jusqu'à la partie privative des propriétés. Seul le réseau à l'intérieur des propriétés est à la charge des propriétaires. Ces derniers doivent proposer aux opérateurs des poteaux ou des fourreaux en état, non saturés et conformes au tirage de la fibre (comme pour l'ancien réseau cuivre).

Une fois la prise éligible à la commercialisation, l'utilisateur doit faire une demande de raccordement à un opérateur présent sur la commune et le quartier, cette étape n'est plus du ressort de la collectivité, mais relève de la relation entre opérateurs et usagers. Tous les opérateurs peuvent commercialiser, aucun n'est prioritaire sur l'autre, mais a contrario, ils n'ont aucune obligation de commercialiser. En clair : les usagers seront peut-être amenés à changer d'opérateur.

Pour ce qui est des copropriétés, le délégataire les contactera pour signer une convention qui les autorise à déployer la fibre sur les voies de la copropriété, aux frais du réseau d'initiative public, sauf en cas de non possibilité de mobiliser les supports. Dans ce dernier cas, un devis est réalisé afin que la copropriété fasse les travaux de mise aux normes.



Fibre -Prises déployées sur Ramatuelle : **700**

● Travaux en cours de finalisation ● Disponible à la commercialisation

▶ Suivre le déploiement de la fibre sur la commune : www.vartreshautdebit.fr

▶ Le site de la Communauté de Communes : www.cc-golfedesainttropez.fr/cadre-de-vie/fibre-optique

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Simplification et modernisation des services publics

A partir du 1^{er} janvier, les usagers et professionnels pourront déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à partir d'un guichet unique.

Ce système dématérialisé a été déployé par la Communauté de Communes pour l'ensemble des communes du territoire.



PLAT'AU : pour PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme

Ce sera la plateforme d'échange et de partage du guichet unique à laquelle seront connectés tous les systèmes d'information des collectivités locales et des services de l'État. PLAT'AU permettra l'accès en temps réel aux dossiers par l'ensemble des acteurs concernés par le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (collectivités, services déconcentrés de l'État, UDAP, SDIS, contrôle de légalité, calcul des fiscalités etc.). L'État et les services instructeurs des collectivités conserveront leurs propres systèmes d'information pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Seront concernés : les certificats d'urbanisme, les déclarations d'intention d'aliéner, les déclarations d'achèvement et de conformité des travaux, et surtout les permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables.

www.ramatuelle.fr : À compter du 1^{er} janvier 2022, tous les professionnels et particuliers pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne via un lien sur le site internet de la commune de Ramatuelle.

REDYNAMISATION DU VILLAGE

Vivre au village aujourd'hui et demain

Priorité de ce mandat, la redynamisation du village est au cœur d'un programme d'actions et de travaux projeté à partir de la place de l'Ormeau, axe central du projet. Accompagnée par le cabinet ELAN, la municipalité a défini une méthode de travail permettant une réflexion concertée pour aborder les différents volets de cette redynamisation. Des priorités en termes de travaux seront dégagées tout en les complétant par une recherche d'activités nouvelles pour une trajectoire sur le long terme.



5 groupes de travail sont constitués et traiteront les thématiques suivantes :

- ▶ Mobilités et sens de circulation
- ▶ Habitat, services, commerces, animations et milieu associatif
- ▶ Espaces publics
- ▶ Patrimoine et culture
- ▶ Projets, économie et investisseurs

La population sera associée et invitée à contribuer à la réflexion et aux orientations des projets. Réunions publiques, rencontres de quartier; tout est envisagé pour recueillir les avis, les idées et l'expérience des habitants.

Les courriers spontanés peuvent continuer à être envoyés par courriel : info@mairie-ramatuelle.fr, courrier postal (Hôtel de Ville 83350 Ramatuelle), ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie avec la mention « redynamisation du village ».

Une agence postale communale Redynamiser et conforter

La municipalité refuse d'abandonner un service public de proximité et s'engage pour le maintien d'une agence postale en gestion communale. Un choix qui s'inscrit en cohérence avec les objectifs de redynamisation du village en commençant par conforter l'existant.

Face à une baisse d'activité liée à l'essor des communications numériques, La Poste programme la fermeture de nombreux points d'accueil sur le territoire national. Après avoir réduit ses horaires d'ouverture, l'agence a informé la commune de la fermeture de son bureau fin janvier 2022. La commune prend le contrepied et décide de maintenir un service postal tout en développant un service d'accès aux outils numériques pour les démarches en ligne.

En pratique : Sur la base d'une convention de 9 ans avec La Poste, la commune va réorganiser le bureau d'accueil pour poursuivre l'activité dans son local actuel. La Poste accompagne cette transition, aide à l'équipement du service et participe en partie au financement du poste à créer.

- ▶ Recrutement et formation d'un agent communal pour assurer les prestations courantes de courriers et colis mais également les services financiers de retraits et dépôts sur les comptes postaux.
- ▶ Février 2022 : fermeture du bureau pour travaux.
- ▶ Mars 2022 : ouverture de l'agence postale communale et du point d'accès numérique pour un accompagnement vers vos démarches en ligne.



TRANSITION

Transition Écologique et Énergétique

Une réflexion collective et transversale suivant le fil rouge de la Transition

Le groupe de travail, piloté par Benjamin Courtin et Michel Franco, est à l'œuvre et les premiers résultats sont là ! Le groupe a axé sa réflexion et ses efforts sur les volets de l'alimentation et de l'énergie, et étudié les points d'évolution et les projets à conduire pour réduire les consommations en énergie et produire de la ressource localement.



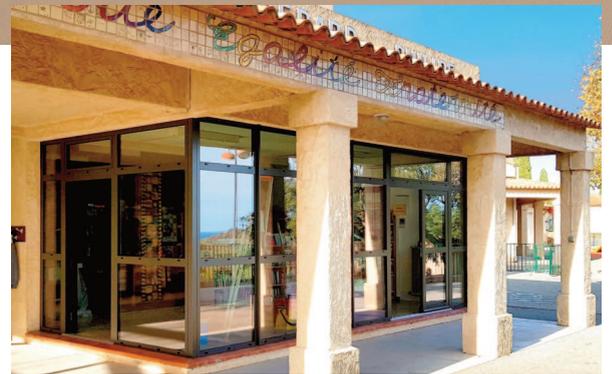
Rénovation énergétique du groupe scolaire Gérard-Philippe

Réduire les besoins en énergie, recourir aux énergies renouvelables et les produire.

► Première phase - Réduire les besoins : l'isolation thermique des bâtiments

Les menuiseries ont été intégralement renouvelées pour des portes et fenêtres à forte capacité d'isolation thermique. Le chantier réalisé en périodes de vacances scolaires s'est achevé à la fin de l'automne.

Le coût total de 243 391 euros bénéficie d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 123 000 euros.



Un programme pluriannuel de travaux - les étapes :

- **Végétalisation des façades** (bio climatisation) et désimperméabilisation de la cour pour créer de l'ombre et rafraîchir naturellement les espaces.
- **Amélioration de la qualité de l'air intérieur.**
- **Raccordement à la chaufferie bois** existante qui alimente déjà les logements du hameau du Baou et qui avait été dimensionnée dans cette perspective.
- **Pose de panneaux solaires** pour la consommation du bâtiment et la redistribution du « surplus » de production vers les bâtiments communaux environnants. La commune est accompagnée dans cette démarche par la société ICA3E installée à Ramatuelle.
- **Mise en conformité de l'accessibilité** de l'école.

L'expérimentation du nettoyage doux de la plage

Essai transformé !



Débutée au mois de mai, l'expérimentation a parfaitement rempli ses objectifs :

- **Développement durable** : réduction de 50% de la mécanisation, de l'empreinte carbone et de l'impact sur le milieu (décompactage du sable, poussière, bruit...).
- **Efficacité** : Un nettoyage complet et performant permettant de traiter les laisses de mer et les déchets jusque derrière les ganivelles.
- **Impact social et sensibilisation** : Un accueil positif des usagers de la plage, l'implication des agents communaux dans le projet, et le développement d'une communication de sensibilisation à la gestion des déchets en milieu naturel sensible.

Fortes de cette première saison, les équipes ont élaboré un plan d'actions pour la saison hivernale :

- Débroussaillage par le pâturage des terrains communaux.
- Portage d'outils et de déchets pour l'entretien du sentier du littoral.
- Traction animale dans le cadre du maraîchage communal.
- Actions pédagogiques et de sensibilisation à l'éco-citoyenneté avec le pôle Enfance-Jeunesse.

TRANSITION

Alimentation : le maraîchage bio communal

Produire localement fruits et légumes bio pour approvisionner la cuisine communale.

Jusqu'à 200 repas par jour sont préparés par les agents communaux de la cuisine centrale en période scolaire et 30 à 100 repas par jour pour l'accueil de loisirs sur le temps des vacances.

Ce projet implique tous les acteurs : services techniques, le pôle enfance jeunesse, la crèche, ainsi que les agents de la cuisine communale.

La commune est accompagnée dans la démarche par AGRIBIO VAR et l'ADEAR qui apportent leur expertise : dimensionnement du projet, techniques de culture, anticipation des besoins et formation des personnels concernés.

Le projet est installé sur une réserve foncière communale de plus de 3,6 hectares, mitoyenne de l'asinerie, dans le secteur « Grande vigne ».

Le site sera organisé en 4 espaces de culture en pleine terre appelés « planches permanentes » ainsi que 4 serres tunnels où seront cultivés des fruits et légumes variés pour les besoins de la commune. Pour l'exploitation des cultures, deux bâtiments de formes simples en structure bois (ferme et annexe) seront installés à l'entrée du terrain et organisés autour d'un espace commun suivant le principe d'un hameau traditionnel.

► Préparer et fertiliser le sol



Automne 2021 : amendement et structuration du sol.

L'apport en compost de l'écopôle de la Mole permet de structurer le sol. La parcelle griffée et amendée est semée d'engrais verts.

Surface mise en culture la première année = 4000 m²

Objectif de surface totale mise en culture = 9000 m²



► Former le personnel communal

Christian Travan, employé aux espaces verts de la commune s'est porté volontaire pour devenir le maraîcher communal.

Christian est également le président de l'association Isoète de Gaïa qui encadre le jardin partagé du hameau des Combes Jauffret et c'est une belle réussite.

Passionné de botanique et de jardinage, aguerri aux principes de la culture biologique, celui que ses collègues surnomment « Prof » n'a pas hésité pour se lancer dans ce projet.

Pour assumer un tel projet, un plan de formation a été élaboré.

Christian Travan est engagé depuis le mois de d'août 2021 dans un stage d'immersion au Jardin de la Piboule à Cogolin encadré par Yann Menard. Prévu dans la durée ce stage lui permet d'appréhender les éléments techniques de culture selon les différentes saisons.

D'autres formations thématiques et ponctuelles viendront conforter cette formation.

► Mutualiser les moyens - La traction animale

Les ânes utilisés pour le nettoyage doux de la plage seront employés pour l'entretien des parcelles de maraîchage. Guillaume Olivier, agent référent, suivra une formation spécifiquement dédiée à la traction animale pour se perfectionner au maniement des attelages, l'entretien des cultures et le labour.

Le plus : Le crottin d'ânes sera composté et réemployé en engrais naturel et local !





Restauration scolaire : une gestion éco-responsable

Local, frais et sans emballages

Des légumes produits sur le territoire et de saison, des repas sans viande, des produits laitiers et de la viande bio : Béatrice Cartier, responsable cuisine et son équipe mettent tout en œuvre pour confectionner des menus éco-responsables et sains toute l'année. La cuisine communale prépare des repas chaque jour pour les enfants de l'école, de la crèche et de l'accueil de loisirs. 180 repas par jour (150 pour l'école et 30 pour la crèche) et pour l'accueil de loisirs de 30 à 100 par jour. Cela implique une gestion et une planification rigoureuses qui vont au-delà de la réglementation en choisissant des produits frais, locaux, et utilisant le moins d'emballages possible.

L'éducation

Le restaurant scolaire est également un lieu d'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les résultats sont là !

► Tri et compost sont gérés quotidiennement par les enfants qui peuvent évaluer à chaque repas le volume de déchets générés.

En chiffres

La démarche s'applique à ce qui est généré par les enfants mais également par la cuisine :

- Gaspillage septembre **21,24 grammes / jour/ enfant** pour 2150 plateaux servis.
- Gaspillage octobre 2021 **17,76 grammes / jour/ enfant** pour 1500 plateaux servis.

Des résultats plus qu'encourageants quand la moyenne nationale est de 120 grammes / jour / enfant.

Objectif atteint !

À partir du 1er janvier 2022, la loi EGalim va imposer de consacrer au minimum 50% du budget alimentaire (HT) à la commande de produits labellisés, dont 20% de produits bio.

Un objectif déjà atteint puisqu'un peu plus de 50% d'aliments labellisés, dont 20% bio, sont d'ores et déjà commandés.

Aller plus loin : rester écohérents

La loi présente également des limites : manger bio ou labellisé ne rime pas toujours avec qualité nutritionnelle, ni avec réduction de notre impact sur l'environnement...

La question à se poser ?

L'équipe s'est posée cette question : vaut-il mieux être livré par le Jardin de la Piboule en agriculture locale et naturelle (mais sans être labellisée) ou commander du bio congelé suremballé qui vient de loin (mais qui répond aux critères de la loi EGalim) ?

Le choix d'une gestion éco-responsable

Restons écohérents ! C'est l'ADN de la démarche du pôle enfance - jeunesse. Mieux que de respecter à minima la loi EGalim, faire des choix éco-responsables et s'investir pour ne pas servir des plateaux repas industriels labellisés.

Le projet de maraîchage local et bio

Accompagnés par AgriBioVar et l'ADEAR le groupe de travail autour du projet maraîchage communal labellisé « bio » avance : Les parcelles communales sont préparées pour la mise en culture bio. Les productions fourniront la cuisine du restaurant scolaire. Ainsi la commune est assurée d'offrir aux enfants des produits de qualité, produits localement respectueux de l'environnement et bons pour la santé !

INFORMATIONS COMMUNALES



Recensement
de la population 2022

Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022

Les agents recenseurs recrutés par la commune vont se présenter pour effectuer leur mission entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

L'INSEE forme le personnel de la commune concernée par l'enquête et participe à la formation des agents recenseurs.

À quoi ça sert ?

C'est une opération statistique de dénombrement d'une population. Les résultats constituent une aide pour la prise de décision en matière de politique publique (logements, petite enfance, personnes âgées, équipements sportifs...)

► **Vous pouvez répondre sur Internet** : Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser et distribuent les identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr.

► **Si vous ne pouvez pas répondre sur Internet**, les agents recenseurs vous distribuent des questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants.

► **Sécurité des données** Les acteurs de la collecte (INSEE, commune) sont tenus par la loi de respecter la confidentialité des données recueillies.



Le débroussaillage obligatoire



Cet été le massif des Maures a subi un violent incendie. 6832 hectares ont brûlé dont 85% de forêt privée, des maisons ont été détruites et deux personnes ont péri. Le bilan est lourd. Gardons à l'esprit que cet événement peut se reproduire.

Le débroussaillage est une mesure de prévention efficace !

Tous les propriétaires, même en zone urbaine, doivent effectuer des travaux de débroussaillage.

► Conseil, informations et réglementation sur notre site internet : www.ramatuelle.fr/obligations-respecter-debroussaillage

Le service de la Police Municipale est en charge des contrôles et peut vous conseiller pour vos travaux : **04 98 12 66 67**

Mesures de lutte contre l'épidémie de Covid



Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19. **À compter du 15 janvier**, toutes les personnes de plus de 18 ans devront justifier sur leur passe sanitaire avoir reçu une dose de rappel au moins 7 mois après leur dernière injection.

► **Respect des gestes barrières** : face au virus chaque geste compte.

Cérémonie des vœux à la population

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux à la population est annulée. Le Maire, Roland Bruno, adressera ses vœux aux Ramatuelloises et aux Ramatuellois par lettre diffusée dans les boîtes aux lettres et sur les supports numériques.



Expression des élus du groupe minoritaire

Visiblement, le groupe d'opposition dérange.. Le droit d'expression des élus de l'opposition prévoit la possibilité de disposer d'un espace d'expression sur le site internet de la commune, et le Préfet l'a justement rappelé au maire, jurisprudence à l'appui. L'action municipale est toujours aussi lente à ce sujet et les élus de l'opposition doivent constater qu'à ce jour ils ne disposent pas de cet espace internet, donc depuis plus d'un an et demi. Lors du conseil municipal du 26 octobre 2021, avant que la question sur l'affectation des subventions à une association ne soit lue, la totalité des 14 élus du groupe majoritaire quittaient la salle des délibérations, sans en indiquer le motif. L'ordre du jour épuisé, les élus n'ont pas rejoint leur siège pour lever la séance comme ils se devaient de le faire pour que le quorum soit atteint. Le préfet statuera sur la validité de la séance toute entière dans le cadre du contrôle de légalité. Lors du conseil précédent, nous interpellions le maire sur le fameux lot 23 du quartier de l'Epi et les noms de ces deux premières sociétés retenues qui prêtaient à confusion. L'appel à concurrence a finalement été annulé suite au référé suspension introduit par le second candidat lésé, en partie sur ce même sujet des dénominations. Ce même candidat avait déjà été désigné attributaire du même lot dans une précédente procédure, annulée elle aussi par le conseil d'Etat suite à la précipitation de la municipalité et son anticipation malheureuse de la décision prise par le tribunal administratif de Toulon. Monsieur le maire avait spécifié maladroitement au cours de la séance du conseil municipal qui précédait cette décision « : nous ne perdons jamais au tribunal administratif de Toulon ». Ce qui ne fut pas le cas car le lot a été retiré et la procédure d'attribution jugée caduque. Que doit-on penser des approximations de la majorité ? que doit-on penser du contrat provisoire accordé à la plage Tropezina alors qu'il a été résilié par jugement de la cour d'appel ? Que les employés puissent travailler est essentiel mais la démocratie prévoit le débat et à Ramatuelle on en est encore bien loin... Visiblement, le groupe d'opposition dérange. Nous souhaitons à chaque ramatuellois une belle fin d'année et vous donnons rendez vous en 2022 pour informer de notre action.

Bruno GOETHALS & Patrick GASPARINI Groupe d'opposition

HÉLICOS

Sous les pales des hélicos : la plage de Pampelonne 14 ans de mobilisation contre la dérégulation du transport par hélicoptère

Pollution sonore dans un environnement naturel protégé,
pollution atmosphérique à l'heure des engagements bas carbone des plus grandes puissances mondiales,
danger pour les populations survolées, nuisances associées, souffrance...
et pourtant, rien ne semble pouvoir stopper la croissance insensée du transport par hélicoptère.

La commune aux côtés de la population et des associations

En 2007 la commune constatait déjà le début d'une dérive et ses effets. Le conseil municipal adoptait un « Vœu en faveur du respect de la réglementation par les compagnies de transport aérien exploitant la desserte hélicoptérée de la Presqu'île de St-Tropez ». Les élus communaux souhaitaient placer la population sous la protection de l'Etat, seul détenteur du pouvoir de police du trafic aérien. Après 14 années de concertation force est de constater que protéger la population n'est plus la priorité de l'État dans ce dossier. Malgré la réalité du terrain, chaque saison voit la réglementation préfectorale aggraver la situation. Un fonctionnement sourd aux arguments de la commune qui n'a eu pour seul recours que de contester cette réglementation dérogatoire.

À l'été 2021 sont intervenues les premières décisions

Ordonnances ou jugements ont été rendus en considération de l'aggravation de la pollution constatée sous l'effet de la réglementation préfectorale. Les motifs de suspension ou d'annulation ont souligné une « nuisance insupportable » due à l'insuffisance de l'action de l'Etat. Pour la première fois, « une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat » a été reconnue.

La Commune veut mettre fin au détournement d'une réglementation obsolète et non contrôlée

Soutenue par un collectif d'associations, la commune a par lettres des 30 juillet et 3 novembre 2021, a sollicité Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique et des Transports pour que dès l'été 2022, elle mette en place une réglementation qui protège enfin les habitants et l'environnement en organisant une décroissance des mouvements d'hélicoptères. Les associations et les résidents ont multiplié les recours contre l'État et des plaintes à son encontre sont déposées devant la Commission Européenne. La nouvelle association ramatuelleoise « Ciel Calme pour Ramatuelle et ses environs » fait partie des demandeurs.

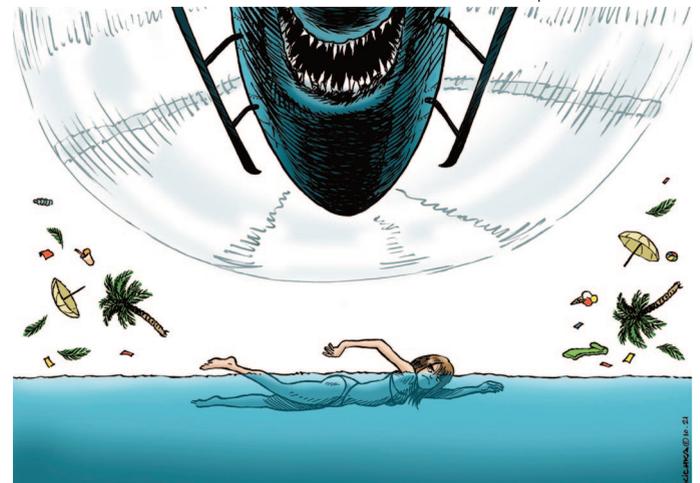
Un concours international de dessins de presse : « Sous les pales des hélicos : la plage de Pampelonne »

La situation devenue caricaturale et un dessin valant bien mille mots, la commune a lancé, en partenariat avec l'association « Le Crayon », un concours international de dessin de presse pour dénoncer une situation aussi anachronique qu'intolérable, le symbole d'un système délétère et qui ne veut pas changer. 132 candidats répartis sur les cinq continents, ont produit 245 dessins qui traduisent la situation. Le jury placé sous la présidence de l'association Le Crayon a eu la lourde tâche de choisir trois lauréats. Les trois dessins primés (ci-contre) évoquent le fléau, le danger et l'irréversibilité du préjudice encouru. Mais aussi : l'action de la commune, sa détermination et l'inégalité des moyens.

Une exposition issue de la sélection du jury a été réalisée. Ouverte pendant la COP 26 du mois de novembre, cette exposition sera présentée durant la saison estivale.



1er prix ©Biz - France



2ème prix © Kichka - Israël



3ème prix ©Swaha - Liban



© V.Kazanevsky - Ukraine



© Cath'Coïnte - France



©Osama Hajjaj - Jordanie



©Leonid - Ukraine

Qualité Tourisme

L'Office de Tourisme de Ramatuelle conserve sa marque



Cet automne, l'Office de Tourisme et de la Culture (OTC) a passé avec succès le dernier volet de l'audit pour le renouvellement de la marque Qualité Tourisme.



Mission accomplie ! Mercredi 6 octobre, à la fin du débrief de l'auditeur « mystère » qui était venu la veille incognito tester les services de l'OTC, le verdict est tombé : Ramatuelle conserve sa place parmi les meilleurs Offices de Tourisme. Classé catégorie 1, le plus haut grade possible, l'OTC est également engagé depuis plusieurs années dans la dynamique d'amélioration continue portée par la seule marque d'Etat attribuée aux professionnels du tourisme pour le haut niveau de leur accueil et de leur prestation : la Qualité Tourisme.



risme pour obtenir son classement en 2016. Puis, pour confirmer cette attribution, il a fallu réussir plusieurs vérifications : d'abord un audit documentaire avec visite de contrôle sur place fin 2020 puis, la nouveauté du millésime 2021, une série de contrôles incognito et spontanés, par téléphone, par mail et sur les réseaux sociaux, en français comme en langues étrangères. Le tout couronné par la fameuse visite « mystère » à l'Office pour un face à face sans concession.

Experts de la destination

Résultat final : 92,13% de réussite ! Un très beau score qui pulvérise la barre des 85% de conformité exigée. Un pourcentage qui reflète le travail et l'engagement constant de toute l'équipe de l'OTC. L'auditeur a notamment souligné le professionnalisme, la chaleur et la convivialité de l'accueil, qualifiant les conseillères en séjour ramatuelloises de véritables « expertes de la destination ».

Audit et tests « mystères »

Comme 20 autres établissements sur la commune (campings, hôtels, chambres d'hôtes et restaurants), l'OTC a d'abord satisfait à toutes les exigences du cahier des charges complet et complexe de Qualité Tou-



VACANCES DE NOËL

18 Décembre au 2 janvier 2022

- ▶ **Le jeu de Noël**
Sur la piste des lutins farceurs découvrir le village et les crèches en s'amusant. Gratuit- livret à retirer à l'Office de Tourisme.
- ▶ **Exposition : Une si jolie petite crèche**
Un village provençal en liège, réalisé par un ramatuellois, Claude Truc. Entrée libre, salle Le Garage
- ▶ **Ateliers créatifs**
de 14h à 18h, dès 5 ans. Gratuit. Salle Le Garage Lundi 20 décembre
- ▶ **Veillée et Messe de Noël**
17h30 - Église Vendredi 24 décembre
- ▶ **Castagnade en musique**
Visite du moulin du Faubourg
Place de l'Ormeau, de 10h à 13h. Dimanche 26 décembre

AGENDA

- ▶ **Concert de Noël**
15h. Agnès Marolleau, soprano, harpe, et Marina Blanc, soprano. Gratuit. Dimanche 26 décembre
- ▶ **Castagnade du Bon bout d'an**
en musique et visite du moulin du Faubourg. Place de l'Ormeau, de 10h à 13h. Jeudi 30 décembre
- ▶ **Atelier créatif**
10h à 13h, dès 5 ans. Gratuit. Place de l'Ormeau. Jeudi 30 décembre
- ▶ **Fêtons l'An Neuf !**
17h à 19h. Gratuit. Vin et chocolat chauds, au rythme d'airs provençaux. Surprises, et animations lumineuses avec "Esprit de Cirque" ! Place de l'Ormeau. Samedi 1er Janvier
- ▶ **Spectacle Les Arts du Rire "Oldelaf"**
la folle histoire de Michel Montana Espace Albert-Raphaël - 20h44 pétantes !! Résa : 33 (0) 6 14 80 92 91 - 33 (0) 4 98 12 64 00 Jeudi 20 janvier



VACANCES D'HIVER

Février 2022

- ▶ **Les samedis et dimanche patrimoine**
Le moulin de Paillas
Visites gratuites 10h30 à 12h30
"Les Amis des Moulins de Ramatuelle" vous inventent à découvrir le moulin restauré en 2002.
- ▶ **Visites insolites**
 - **Au Cœur de Ramatuelle** à 10h30 les mardis 8, 15, 22 février et le 1er mars
 - **En Famille** à 10h30 les mercredis 9, 16, 23 février et le 2 mars
- ▶ **Week-end de la Saint-André de Perdigau**
Brevet National de Chiens courants sur Sangliers organisé par la Société de Chasse de Ramatuelle . Du 18 au 20 février
- ▶ **Repas dansant ouvert à toutes et tous**
Organisé par la société A Bourra Espace Albert-Raphaël, à partir de 19h00. Réservation obligatoire : 33 (0) 6 81 37 53 31 Dimanche 20 février
- ▶ **Soirées Jazz**
Organisées par Jazz à Ramatuelle. Espace Albert-Raphaël. 25 et 26 février

Retrouvez le programme complet des animations sur www.ramatuelle-tourisme.com

